

Compte-rendu de la réunion du groupe d'appui Saint Brieuc et alentours du mercredi 27 avril 2022

33 présents et 5 excusés.

La réunion a commencé par un tour de table.

L'ordre du déroulé de l'ordre du jour initial a été modifié, du fait du retard prévu de la personne chargée du «point formation» sur la cohabitation.

I - «Points concrets» de la campagne des législatives

1. Le local de campagne

Henri A. A présenté l'état de ses recherches afin de permettre une décision informée.

Le constat est qu'il y a moins de commerces stratégiques qu'en 2017 et 2020, sûrement du fait de la revitalisation du centre-ville. Au-delà de quelques locaux insalubres/peu avenants, il y a 2 cellules dans une rue non loin du lieu de réunion pour 450-500€ pour la durée de la campagne. Les locaux sont sympas, mais pas très en vue.

Le meilleur emplacement est sûrement sur la place de la Grille, l'ancien local de campagne de Richard Rouxel pendant les municipales : 45 m² + un bureau de 10 m² à l'étage.

⇒ Il faut encore connaître le prix.

+ Il faut dans tous les cas que cela coïncide avec l'ouverture du compte et donc l'officialisation de la candidature.

Ce travail permet de préparer cette éventualité et de permettre de faire un choix.

2. Le financement

Il faut un compte au nom du mandataire financier désigné par le candidat. Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'attendre la désignation officielle pour entreprendre les démarches, quitte à fermer le compte ensuite.

Historique : en 2017, le budget n'avait pas dépassé les 7 000 euros

« Recettes » : 5000 € de prêts personnels + apport des candidats + 2 600€ de dons

Dépenses : local (1700€), impression hors matériel officiel (2000€), 550€ d'experts comptables & le reste en SNCF, locations de matériel et de salles

Pour 2022, il faudra compter 2000€ pour le matériel officiel (fourni par le National) et l'intégration au compte de campagne du matériel commandé avant le début de la campagne.

Le plafond des dépenses de campagne est très élevé (+ de 45 000 €) et la règle du remboursement est d'avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Les risques sont mineures, car nous obtiendrons les 5%. Les personnes s'engageant sur un prêts sont sûres d'être remboursées.

Rq : Une question pour savoir si les négociations en cours étaient un jeu de dupes + offrir l'occasion à François (jeune présent de YFC -*Youth for Climate*) de présenter ses attentes. (cf. infra)

3. « Mailing »

Henri A. s'est renseigné auprès de Médiaposte sur le tarif d'un mailing (d'un envoi par courrier) à toutes les adresses de la circo, ainsi que la possibilité de n'envoyer qu'à quelques communes.

Le tarif pour toute la circo est de 6-7000 euros.

⇒ **Point non tranché à décider une prochaine fois**

4. Suggestion d'un repas citoyen

Un événement similaire au « Printemps insoumis » avait été discuté la semaine passée et jugé trop énergivore en temps et en énergie militante.

5. Organigramme de la campagne

Chefs de file : Marion et Augustin

Mandataire financier ⇒ face à la crise de vocations, Georges S. se porte volontaire pour assurer ce rôle et les tâches associées.

A noter que Valérie et Joséane se sont proposées pour aider, respectivement dans une perspective de formation et de coup de main.

Directeur de campagne : Henri, épaulé par Antoine V. et Alexandre

Contact presse notamment pour fluidifier les relations avec la PQR suite aux échanges de Michel: Antoine V & Henri

⇒ Au-delà mise en place d'une *cellule de communication dédiée* pour communiquer avec les médias (dont la radio), mais aussi via les réseaux sociaux : François (YFC) pourra filer un coup de main, mais pas plus + Maxime + Yvette + Miche + Mickaël + Denis. Léa à confirmer ?

⇒ **Présentation de la stratégie communication à la prochaine réunion**

6. Coordination interne

Des remarques ont été faites pour améliorer la lisibilité des mails. En tout cas, la nécessité que le récapitulatif des informations sur les actions et les rendez-vous passe par mail a été demandé.

7. Un « Parlement de l'Union populaire local » et une lettre ouverte?

Augustin a transmis la proposition suivante par la voix de Georges S. :

« Ne pouvant pas être la ce soir, pourrais-tu proposer au groupe l'idée de mettre en place un parlement populaire locale ? L'idée serait de pouvoir élargir à des gens dont l'ADN n'est pas partisan (artistes, militants associatifs, syndicalistes, etc), de pouvoir imposer un nouveau centre de gravité à gauche (notamment vis-à-vis de la plate-forme) et de stabiliser dans le temps une force politique de largie qui aurait une plus grande force d'impact. Je veux bien me proposer avec quelques autres pour travailler la dessus. Voila j'espère que tu auras eu le temps d'en prendre connaissance avant la réunion. Tu peux relire mon message aux autres ce soir. Passez une bonne soirée, Et je précise, ce parlement se fonderait sur des grands principes, des axes programmatiques établis concernant différentes thématiques comme le transport, l'alimentation, etc ».

En outre, Georges a poursuivi en indiquant qu'il avait ébauché une lettre ouverte aux listes citoyennes (Saint-Brieuc, Plérin, Langueux), comme cela avait été évoqué les semaines passées. L'idée étant que les deux initiatives pouvaient se rejoindre. Bernard fait remarquer que nous pouvons y associer la liste citoyenne d'Hillion. Cette lettre ouverte sera affinée par le groupe de travail mis en place (voir plus bas)

Suite à la lecture du texte, un débat s'est engagé sur la question du timing car cela pouvait être perçu comme de la récupération, d'autant que la lettre fait apparaître trop souvent le nom de JLM. Faut il parler aussi d'un 4ème bloc abstentionniste ? Trouver une forme plus large,. Et quel périmètre ?

Débats aussi concernant l'idée de « Parlement de l'Union Populaire local ».

Notre assemblée n'est-elle pas déjà un PUP local finalement ? Dès lors, une telle initiative serait inutile, d'autant plus qu'elle risque de prendre du temps précieux lors d'une campagne courte. Néanmoins, cela peut aussi être un outil de récit d'élargissement, l'occasion de reprendre contact avec des personnes et associations et de leur offrir un cadre. Mais aussi pourquoi pas des associations environnementales, des syndicats etc.

En outre, cela peut permettre de souligner que c'est une équipe et pas seulement un coup de communication ponctuel, mais qui s'inscrit dans une continuité au-delà de travail sur le fond, de remonter des sujets etc.

⇒ **Mise en place d'un groupe de travail avec Georges LM, Augustin, André, Thierry et Antoine H.**

Une dernière intervention dans cette partie met en avant l'axe de campagne sur le fait que les députés s'engage à se faire révoquer. Un court débat, mais non tranché s'est engagé.

II – Point formation : la cohabitation

La Vème République fait suite au coup de force militaire à Alger. Cela permet le retour de de Gaulle aux affaires, qui obtient les pleins pouvoirs des députés qui ont bien voulu se laisser apeurer par la menace putschiste. Il engage la rédaction d'une nouvelle constitution par un comité d'experts avec 2 conditions : maintenir un cadre parlementaire (soit la responsabilité de l'exécutif devant le

pouvoir législatif) et renforcer l'exécutif. Cette dernière exigence se fonde sur le mythe de l'instabilité et de l'inefficacité de la IV^{ème} République alors que les mêmes responsables politiques se retrouvait souvent dans les gouvernements et le bilan n'est pas aussi noir que le veulent les promoteurs de la V^{ème}.

En 1958, on a la modification des institutions avec une dyarchie exécutive : le Président est élu par un collège plus large que le simple Parlement et il est le chef des armées, il signe les traités internationaux etc. mais ce n'est pas lui qui les détermine. C'est la seconde tête, le Premier ministre, issu d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale qui détermine la politique de la France.

N.B. L'article 20 indique que le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation (en tout point et sans exclusive).

Néanmoins, de Gaulle interprète la Constitution de manière à établir des « domaines réservés » du Président (défense et relations extérieures). L'intendance est laissée au Premier ministre (soit toute la politique économique du pays).

Cette présidentialisation du régime, outre la Constitution et l'interprétation de De Gaulle, se renforce en 1962 avec l'élection du Président au suffrage universel. Néanmoins, cette réforme institutionnelle fait encore suite à une épreuve de force avec le Parlement, notamment suite aux événements à Alger. Notamment car dans la mémoire parlementaire, le 1^{er} et dernier président élu au suffrage universel, c'est Louis-Napoléon Bonaparte, vite autoproclamé empereur ensuite. Cette révision elle-même est le fruit d'un passage en force (d'où le *Coup d'État permanent*) car de Gaulle utilise l'article 11 de la Constitution au lieu de l'article 89 : mais le Conseil Constitutionnel, encore peu légitime, se couche.

Les années 1960 sont celles d'un régime semi-présidentiel, mais le Premier ministre conserve un pouvoir important. L'inversion du calendrier et la mise en place du quinquennat a renforcé le côté présidentiel du régime, tout comme l'absence de cohabitation depuis 20 ans.

A noter qu'on mentionne souvent 3 cohabitations :

- Mitterant-Chirac (1986-1988)
- Mitterand-Balladur (1994-1995)
- Chirac-Jospin (1997-2002), la plus longue après l'échec d'une dissolution.

Mais d'autres sont possibles comme en 1974 avec Valéry Giscard d'Estaing qui est élue, mais avec une assemblée gaulliste (UDR). Mais Chirac trahit et fonde le RPR pour soutenir Giscard. Jusqu'à l'arrivée de Raymond Barre et de nouvelles élections, les relations sont tendues entre les deux têtes de l'exécutif.

A noter aussi qu'il n'y a eu qu'une seule motion de censure adoptée en plus de 60 ans. Un droit aussi peu utilisé par le Parlement (celui de renverser le gouvernement) est un droit inopérant.

La tradition veut que le Président nomme le leader de la force qui est arrivée en tête des élections et le Président ne peut pas dissoudre avant un an (article 12[interprétation qui peut se discuter car c'est un an après une dissolution])

N.B. La France peut aussi être considéré comme un régime primo-ministériel comme l'Angleterre, même si l'équilibre est beaucoup plus tendu.

En tout cas, actuellement, la Constitution est enfreinte tous les jours car c'est le Premier ministre qui détermine et conduit la politique de la nation, et non le Président.

Quelques échanges ont suivi :

- Ce rappel pour nous est nécessaire à partager car les jeunes, notamment ne connaissent pas cette histoire. Il y a donc un gros travail à mener sur cette classe d'âge. Toutefois, ce n'est pas spécifique aux jeunes, d'autant que cela fait 20 ans qu'on ne connaît plus une telle situation. C'est d'ailleurs pourquoi ce rappel nous est aussi à nous utile.
- Qu'est-ce qu'il se passerait en l'absence d'une majorité présidentielle (et de toute majorité alternative) ? Un gouvernement minoritaire, cherchant des alliances au coup par coup.
- Tout le programme ne pourrait pas être appliqué (Vième République, RIC...). Ne pas oublier de le signaler. De toute façon, il risque de sortir des négociations un accord de gouvernement et des

éléments impossibles en suivant la lettre de la constitution peuvent aussi s'obtenir par le rapport de force avec le Président.

III – Actions

Comme en 2017, l'enjeu va être de limiter l'abstention qui avait été proche de 50 % pour les législatives.

Vide-greniers : les plus gros ont été ajoutés au planning prévisionnel. Ce serait bien d'y être et il ne faut pas nécessairement être plus de 3 ou 4, notamment pour le gros du 8 mai. (cf. planning en pj)

Porte-à-porte : c'est le mode d'action clé donc il va falloir les multiplier. Suite à plusieurs demandes de nouveaux, une formation sera assurée lors de la prochaine réunion.

Demain jeudi : réunion avec des membres de la Plateforme. Pas de mandat pour négocier quoique ce soit. C'est au niveau national que cela se fait.

A noter que les chefs de file costarmoricains ont rencontré en visio dimanche passé ceux d'EELV, pareil sans mandat.

IV – Points sur les négociations

Ça travaille d'abord sur le programme de gouvernement et donc les accords programmatiques. Il ne s'agit pas d'un simple accord électoral de répartition des circonscriptions. A priori, avec le PCF, ça avance. Avec EELV, il y a des sons différents en fonction de l'interlocuteur et de l'heure, ce qui rend les choses plus difficiles. Pour le PS, pour l'instant, simplement une délégation sur la partie programmatique.

Une fois un accord programmatique trouvé, se posera la question de la répartition des circonscriptions, notamment car il est prévu que chaque sensibilité aient un groupe.

La convention (pour valider les candidatures) est reculée au samedi 7 mai et aura lieu à Aubervilliers (reculée, pas uniquement à cause du temps pris par les négociations, mais aussi car c'était la veille du 1^{er} mai).

V – Actions d'ici la prochaine réunion mercredi 4 mai à 20 heures

On attend encore la réception d'une palette de matériel (tracts et affiches « Élisiez moi Président »). A prévoir des actions sur les marchés.

Défilé du 1er mai : départ place de la préfecture à 11h.

Rendez vous de l'Union Populaire sous les drapeaux de l'UP et de la FI

Points remis à la prochaine réunion : organisation territoriale de la campagne à partir de la carte et formation porte à porte en fin de réunion

Fin de réunion à 21h15

Prochaine réunion : mercredi 4 mai à 20h00 Maison du Temps Libre – Salle du Petit Théâtre (6 bis rue du maréchal Foch - Saint-Brieuc)